

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 NOVEMBRE 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	20
De votants	23

OBJET

N° 2023-11-3

Approbation du règlement
budgétaire et financier

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents: MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-ZANCHIN

Excusés :

M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à Mme LORIN-CRIDEL
Mme FONDEUR

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Parallèlement à l'obligation d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01 janvier 2024, il est également obligatoire pour la commune de se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF).

Ce RBF a pour vocation de clarifier et de normaliser la gestion au quotidien de la Commune en instaurant des règles budgétaires claires.

Les mentions qui doivent figurer au RBF sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

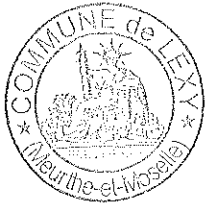
A l'unanimité,

ADOpte le Règlement Budgétaire et Financier qui sera annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 20 novembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 novembre 2023.

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 20/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-20231116-2023_11_3-D